



Achat d'une maison en indivision

Par **ecomont**, le **28/05/2014** à **01:46**

bonsoir

je possede,avec mon ex concubine et en indivision a 50/50 une maison.

j ai quitté cette maison le 1/01/2014, je continu a payer ma part de credit ; mon ex concubine occupe cette maison.

nous avons une fille en commun, elle en a la charge.

je lui verse une somme d'argent mensuellement.

j ai moi deux filles a charge d'une autre union,elles vivent avec moi.

cette maison nous l avons acheter alors que ce n'etait qu'une etable, j y ais fait seul tout les travaux.

l achat de l etable 30000€

les materiaux, necessaire aux travaux 30000€

valeur du bien estimé aujourd'hui 160000€

soulte calculé par le notaire 50000€

j ai proposé a mon ex concubine 40000€

pour racheter sa part ,elle a refusé.

je lui propose donc la procedure judiciaire, en lui precisant que je reclamerais l'argent du pret que je continu de verser, mais aussi mon travail qui a permis la transformation de l etable en habitation (cela m'a pris 3 ans) bien sur je travailler chez mon employeur également.

elle me dit que pendant que je travailler elle garder les enfants ! et que cela aussi a une valeur .

ma question est : ais-je raison de tenter une procedure et combien dois-je lui reclamer, pour la plus valu que j ai apporter a cette maison.

cordialement V.G

Par **aguesseau**, le **28/05/2014** à **09:23**

bjr,

vous pouvez tenter mais vous n'êtes pas sûr d'obtenir satisfaction sur la totalité de vos prétentions.

ensuite il vous faudra prouver avec les factures à votre nom, l'achat du matériel.

pour l'acquisition du bien, le titre prime la finance, si vous en êtes propriétaire 50/50 en cas de vente le prix est partagé en deux.

par contre en règle générale, les tribunaux dans ce genre de litige ne prennent pas en compte le temps passé aux travaux.

cdt